

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°63/2026

Afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 29  
Date d'affichage : 18 JUIN 2026  
Date de convocation : 18 JUIN 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL-JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Philippe MILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanine DURAND à Christine CANAL-JOUVIN, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne GAISON

**OBJET : Budget annexe des cimetières communaux : Approbation du Compte Administratif 2025**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT Monsieur le Maire quitte la salle.

Election du Président portant sur le vote du Compte Administratif 2025 du budget annexe du cimetière communal : Mr Jean SAFFRE

Le Conseil Municipal ;

-Considérant que le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes,

-Considérant que le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

-Considérant que le compte de gestion 2025 transmis par le Comptable Public fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2025 présenté,

-Après s'être fait exposés le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

-Après s'être rapproché du compte de gestion 2025 du Trésorier Public,

-Prend acte de la note de synthèse jointe au document et de la présentation qui se résume ainsi :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
<b>Section d'Exploitation</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>133 709,33€</b>	<b>6 600,00€</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>133 709,33€</b>	<b>6 600,00€</b>	
Résultat fonctionnement 2025	-	-	
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>133 709,33€</b>	<b>133 709,33€</b>	
Déficit investissement reporté 2024	133 709,33€	133 709,33€	
<b>Total des recettes</b>	<b>133 709,33€</b>	<b>166 600,00€</b>	
Produits finis		6 600,00€	
Autres dettes		160 000,00€	
Excédent d'exécution 2025 investissement		<b>+ 32 890,67€</b>	

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit, au titre des différents comptes budgétaires.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés le Compte Administratif du budget annexe du cimetière communal dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier Public.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONON

Le Président



Jean SAFFRE